Aménagement Environnement Forêt	SIVU des Albères
MAITRE D'OEUVRE A.E.F. Jérôme LOUVET Bureau d'Études et d'Ingénierie 16 Chemin de Thuir 66370 PEZILLA LA RIVIERE	**MAITRE D'OUVRAGE** SIVU DES ALBERES MAIRIE 66740 MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

CREATION D'UNE BANDE DE SECURITE LE LONG DE L'AL85
Sur 15 ha
FEADER 2024

Date et heure limites de réception des offres : Vendredi 18 décembre 2026 à 12 H 00

REGLEMENT DE CONSULTATION

SOMMAIRE

ARTICLE 1ER : OBJET DE LA CONSULTATION....2
ARTICLE 2 : LIEU D'EXECUTION....2
ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES....2
ARTICLE 4 : DIVISION EN LOTS....2
ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE....2
ARTICLE 6 : CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE....2
ARTICLE 7 : CONDITIONS DE PARTICIPATION....2
ARTICLE 8 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES:....4
ARTICLE 9 : CONDITIONS DE DELAI....5
ARTICLE 10 : TRANSMISSION ELECTRONIQUE....5
Article 11: Autres renseignements....6

Article 1er : Objet de la consultation

1-1 Objet:

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de DFCI : création d'une bande de sécurité (débroussaillement et élagage) d'une surface de 15 ha le long de la piste DFCI AL85. Ces travaux entrent dans le cadre de la protection contre les feux de forêts.
Les prestations attendues sont définies dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1-2 Type:

Marché de Travaux.

1-3 Forme du marché:

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.

1-4 Identification de l'acheteur :

Pouvoir adjudicateur : SIVU des Albères – Mairie – 66740 MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES, représenté par Mme Huguette PONS, Présidente.
Maître d'œuvre : AEF Jérôme LOUVET – Bureau d'Études et d'Ingénierie – 16 Chemin de Thuir – 66370 PEZILLA LA RIVIERE – Tél. 06 11 52 81 76 – j.louvet@aef-expert-forestier.fr

1-5 Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend : le présent règlement de la consultation (RC), l'acte d'engagement (ATTRI1), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le devis estimatif et quantitatif (DEQT) et trois plans (plan de situation, plan des travaux sur fond IGN et sur orthophotographie).

Article 2 : Lieu d'exécution

Communes de Montesquieu-des-Albères et de Villelongue-dels-Monts

Article 3 : Caractéristiques principales

3-1 Options:

Sans objet.

3-2 Marchés ultérieurs:

Sans objet.

3-3 Variantes:

Les variantes ne sont pas autorisées.

3-4 Tranches :

Sans objet

Article 4 : Division en lots

Sans objet

Article 5 : Durée du marché

Le délai d'exécution des travaux est celui proposé par l'entreprise dans l'acte d'engagement, en jours ouvrables, à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux.
Il ne sera pas reconduit.

Article 6 : Conditions relatives au marché

- Retenue de garantie : néant.
- Avance : 5 % dans les conditions de l'article 17 du CCAP, sauf renonciation du titulaire dans l'acte d'engagement.
- Modalités de financement : fonds propres du SIVU des Albères et subvention FEADER. Prix unitaire à l'hectare, appliqué à la surface réellement exécutée.

Article 7 : Conditions de participation

7.1 Conditions générales:

Les dossiers de consultation des entreprises sont téléchargeables gratuitement sur la plateforme de marchés publics sur laquelle a été publiée cette consultation : https://www.midilibre-marchespublics.com

7.2 Dépôt des offres:

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R.2143-3 et suivants du code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise (DC1) :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise (DC2) :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise (DC2) :

Libellés	Signature
Moyens matériels et humains de l'entreprise, qui est tenue de fournir une liste précise du matériel qu'elle entend utiliser pour l'exécution des différents travaux. Ce matériel doit être en conformité avec le CCTP. La non-conformité du matériel avec le CCTP entraînera l'élimination systématique et intégrale de l'offre.	Non
Certifications détenues ou équivalence	Non

Qualifications ou certificats de capacité prouvant la compétence et le savoir-faire de l'entreprise.	Non
Dossier de référence avec nature des opérations comparables réalisées au cours des 3 dernières années. La liste de référence fera apparaître : la nature des prestations avec mention des délais et coûts, ainsi que les maîtres d'ouvrage concernés.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (DC3)	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Oui
Le devis estimatif et quantitatif (DPGF) -	Oui
Le planning prévisionnel d'exécution des travaux (cf. CCTP)	Non
La déclaration de sous-traitance (DC4), en cas de sous-traitance	Oui
Un relevé d'identité bancaire (RIB)	Non
Une notice technique produit par l'entreprise et valant note méthodologique quant au traitement du projet. Ce mémoire explicatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux comprendra impérativement : - Un programme d'exécution des différents travaux, indiquant l'agencement, les modalités et la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier, - Les moyens matériels et en personnel qui seront disponibles et les procédés techniques employés pour mener à bien les interventions prévues, - La nature précise des mesures prévues pour assurer la sécurité sur le chantier, la réduction des nuisances des riverains, la protection de l'environnement, le maintien des accès, etc...	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous- traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants (DC4).

Article 8 : Jugement des candidatures et des offres:

8-1 examen des candidatures

L'examen des candidatures porte sur :

- Moyens techniques et humains. **L'entreprise est tenue de fournir une liste précise du matériel qu'elle entend utiliser pour l'exécution des différents travaux. Ce matériel doit être en conformité avec le CCTP. La non fourniture de cette liste ou la non conformité du matériel avec le CCTP entraînera l'élimination systématique et intégrale de l'offre.**
- Références pour des prestations similaires

8- 2 examen des offres

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront écartées. Le critère retenu pour apprécier l'offre économiquement la plus avantageuse est basé sur le principe du mieux disant avec par ordre d'importance relative croissante :

1. Valeur technique de l'offre : 20% qui se détaille selon les sous critères suivants:

Explication du mode opératoire (15%), Prise en compte de la sécurité et de l'environnement (5%)

2. Prix : 80% .(Pondération:80 - ((offre - offre mini) x 80)/montant mini)

Conformément aux articles L.2152-5, L.2152-6 et R.2152-3 et suivants du code de la commande publique, dans le cas où l'offre paraîtrait anormalement basse, les candidats devront être en mesure de fournir toutes les justifications sur la composition de l'offre qui leur seront demandées par le pouvoir adjudicateur. Si les informations fournies ne permettent pas aux candidats de justifier son prix, l'offre sera rejetée.

En cas de discordance dans l'offre d'un candidat entre le prix unitaire et le montant figurant au devis estimatif et quantitatif (DEQT), le prix unitaire prévaudra et le montant du DEQT sera rectifié en conséquence.

Si le devis estimatif et quantitatif comporte des erreurs de multiplication, d'addition ou de report, elles seront rectifiées et, pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre porté dans l'acte d'engagement sera aligné sur le montant du DEQT rectifié.

Si les offres examinées s'avèrent toutes d'un montant supérieur au plafond du maître d'ouvrage, celui ci pourra être amené à modifier le devis estimatif et quantitatif des travaux et à consulter de nouveau et en urgence les entreprises ayant remis une offre.

Les offres incomplètes pourront être écartées, sous réserve de la faculté de régularisation prévue aux articles R.2144-2 et R.2152-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur prévoit de négocier avec les candidats ayant remis une offre suite à une première analyse de celles-ci. Toutefois, il pourra attribuer le marché sur la base de l'offre initiale sans procéder à la négociation (article R.2123-5 du code de la commande publique).

Cadre des négociations : elles se dérouleront dans le respect des principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité des candidats et de transparence. Les candidats retenus pour la négociation seront informés en même temps, et bénéficieront de délais raisonnables pour répondre aux demandes du pouvoir adjudicateur. La négociation pourra se dérouler par phases successives et pourra porter sur l'ensemble des éléments du marché, sans remettre en cause de façon substantielle les caractéristiques de celui-ci.

Les négociations pourront se dérouler par tout moyen écrit (courrier, courriel ou messagerie du profil acheteur). Les offres finales seront intégrées à l'analyse des offres pour un classement final des candidats. L'offre finale devra être confirmée par écrit et signée par le(s) candidat(s) retenu(s).

Les candidats retenus pour la phase de négociation devront alors remettre leur offre négociée avant les nouvelles dates et heures de remise des offres négociées fixées par le pouvoir adjudicateur. Si un candidat retenu pour la phase de négociation ne remet pas une nouvelle offre avant les dates et heures limites nouvellement définies, ou si cette offre apparait comme irrégulière, l'offre initiale sera alors considérée comme maintenue.
L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 9 : Conditions de délai

Date limite de réception des offres : Vendredi 18 décembre 2026 à 12 H 00
Délai de validité des offres : 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 10 : Transmission électronique

Les offres seront obligatoirement déposées électroniquement sur le profil acheteur :
https://www.midilibre-marchespublics.com
Formats demandés par l'acheteur public :
- Pièces relatives à la candidature (liste ci-dessous) : PDF
- Acte d'engagement (DC3) : PDF (signature manuscrite ou électronique)
- Mémoire technique : PDF
- CCAP / CCTP / DEQT : PDF (signature manuscrite ou électronique)

Chaque fichier devra être nommé de façon compréhensible.
Les offres qui seraient déposées après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

Une copie de sauvegarde sous format informatique (clé USB ou CD) pourra être remise dans une enveloppe fermée, envoyée par la Poste ou remise en main propre, à l'adresse suivante :

SIVU DES ALBERES
Mairie
66740 MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES

L'enveloppe portera la mention « NE PAS OUVRIR. Copie de sauvegarde. SIVU DES ALBERES

– Création d'une bande de sécurité le long de l'AL85
La remise de cette copie de sauvegarde n'est pas obligatoire et laissée à la libre appréciation du candidat.
La copie de sauvegarde doit parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres.
La copie de sauvegarde ne sera ouverte qu'en cas d'impossibilité d'ouvrir l'offre sur le profil acheteur (erreur technique, présence de virus…). Elle sera détruite en cas de non-ouverture.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. La signature électronique n'est pas exigée au dépôt de l'offre. Le marché sera signé par le candidat attributaire, de façon manuscrite ou électronique, dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Article 11: Autres renseignements

Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Le délai de 6 jours est décompté à partir de la date d'envoi des modifications par la personne publique.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Demande de renseignements

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir 4 jours francs au plus tard avant la date de remise des plis une demande écrite par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur (https://www.midilibre-marchespublics.com).

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours francs au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Visites sur sites et/ou consultations sur place

Aucune visite du site n'est prévue. Toutefois, le candidat, par le fait d'avoir remis son offre, est réputé :
- S'être rendu sur les lieux où doivent être réalisés les travaux
- Avoir pris parfaitement connaissance de la nature et de l'emplacement des lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées
- Avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage de matériaux, des disponibilités en eau, en énergie électrique etc…
- Avoir pris tous renseignements concernant d'éventuelles servitudes et obligations.

De ce fait, aucun supplément de prix ou prorogation de délai ne sera accordé, sauf dans les cas prévus à l'article 10 du CCAP (intempéries, risque incendie, force majeure).

Mode de règlement du marché

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique et par les articles 6, 15 et 16 du CCAP (prix unitaire à l'hectare appliqué à la surface réellement exécutée, facturation via Chorus Pro).
Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Voies de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 MONTPELLIER Cedex 2.